

Les métiers du cheval



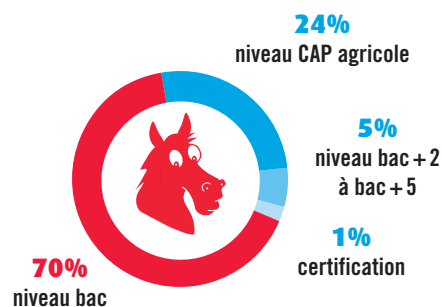
© Cidj / Fotolia

Dans un haras, sur un hippodrome, en centre d'équitation, au sein de la gendarmerie, le secteur équestre offre des débouchés variés et emploie environ 180 000 personnes. Pour se faire une place dans le monde du cheval, la passion ne suffit pas : une solide formation professionnelle est exigée.

MÉTIERS LES PLUS RECHERCHÉS

- Palefrenier-ère-soigneur-se
- Moniteur-trice d'équitation
- Cavalier-ère d'entraînement

LES EFFECTIFS PAR NIVEAU



DES EMPLOIS SOUVENT SAISONNIERS

66 000 professionnel-le-s du secteur, sur 180 000, exercent leur activité à titre principal

Source : Apecita

Source : Equiresources

Secteur et emploi

Des activités variées

La filière équine française regroupe des fonctions très diverses (élevage, spectacle, sport, enseignement, transport...). De même, les métiers de la filière sont très variés, avec des formations allant du niveau CAP ou CAP agricole à bac + 7. Voir liste 1 du carnet d'adresses.

■ Chiffres clés

La filière équine compte environ 180 000 professionnels au total. Mais, parmi eux, seuls 66 000 en font leur activité principale. Concentrés principalement dans les secteurs des centres équestres et des courses hippiques, ils sont localisés pour moitié dans le nord-ouest de la France.

Environ 6 salariés sur 10 travaillant dans des centres équestres sont des femmes. Elles sont nombreuses dans les élevages mais restent encore minoritaires dans les écuries de course.

Plus largement, en tant que sport, l'équitation représente le sport le plus féminisé : 8 licenciés sur 10 sont des cavalières.

Dans ce secteur, le taux des contrats à durée limitée est très élevé : plus de la moitié des contrats sont des contrats précaires (CDD, apprentissage) ou saisonniers.

■ Top 5 des métiers

Les métiers qui recrutent le plus dans le secteur équin sont : **palefrenier-ère-soigneur-se** (31 % des offres d'emploi), **moniteur-trice d'équitation** (26 %), **cavalier-ère**

d'entraînement (10 %), cavalier-ère-soigneur-se (8 %) et lad (5 %).

Le secteur sport/loisir et celui des courses rassemblent la plus grande partie des offres d'emploi. L'offre se diversifie avec l'apparition ou la réapparition de métiers liés au cheval. C'est le cas notamment des métiers du numérique dans le secteur des courses, du commerce et de l'élevage des chevaux. Le transport hippomobile crée aussi quelques emplois dans certaines villes avec la recherche de moyens de transport plus respectueux de l'environnement.

Sur le marché du travail, certaines offres d'emploi ne trouvent pas preneurs pour 2 raisons principales : manque de candidatures et inadéquation des candidatures aux offres. Le secteur manque, entre autres, de **cavalier-ère-s d'entraînement**, de **moniteur-trice-s** et de **maréchaux-ferrants**.

Le site équi-ressources propose environ 500 offres d'emploi en ligne.

www.equiressources.fr

À LIRE AUSSI

Les métiers de l'élevage n° 2.131

Les métiers du soin et du dressage n° 2.132

Vétérinaire et auxiliaire vétérinaire n° 2.133

■ Des conditions de travail difficiles

La plupart du temps, on se dirige vers les métiers du cheval par passion. Mais cela ne doit pas faire oublier que, d'une manière générale, le travail est très physique dans ce secteur. Il s'effectue souvent en extérieur, avec des horaires atypiques. Les salaires sont peu élevés et les perspectives d'évolution faibles.

■ Qualités requises

Les métiers de la filière équine sont exigeants et nécessitent de réelles qualités. Au-delà de leurs connaissances approfondies en hippologie et équitation, les moniteurs et animateurs doivent être de bons pédagogues et avoir le sens du contact. Sens de l'organisation et des responsabilités, autonomie et capacité d'initiative pour proposer des nouvelles activités sont également des atouts importants.

La plupart de ces métiers demandent une bonne résistance physique.

Certaines fonctions font appel à des compétences en gestion d'équipe ou gestion de l'entreprise.

Métiers

Enseignement, animation et tourisme équestre ■ ■ ■ ■

Tourisme équestre et enseignement : ces deux activités se professionnalisent, et la pédagogie s'adapte aux pratiques de consommation. Ce qui incite les dirigeant-e-s de centre à diversifier leurs activités...

■ Palefrenier-ère-soigneur-se

Le palefrenier est le soigneur quotidien des chevaux. Il nourrit les animaux, assure leurs soins, applique les traitements prescrits et participe au programme de travail des chevaux (éducation et débouillage). Le travail du soigneur est physiquement éprouvant car il comprend aussi le nettoyage des boxes et la maintenance du matériel et des installations : écurie, harnachements, tracteur, pâtures...

Le palefrenier peut participer à l'accueil du public, informer sur les activités de l'établissement et sur les règles de sécurité.

Son travail commence à l'aube, ses tâches sont souvent effectuées en plein air. Il faut aussi compter des dimanches et jours fériés travaillés puisque les animaux ont besoin de soins toute l'année. Dans ce cas, les jours de congé sont rattrapés pendant la semaine.

Il travaille comme salarié dans les exploitations d'élevage de chevaux, dans les centres équestres, les centres d'entraînement de chevaux de course et dans les haras publics ou privés.

Évolution possible : responsable d'élevage ou éleveur, responsable d'écurie.

Autres appellations : lad, cavalier-ère-soigneur-se.

Salaire brut mensuel débutant : 1 539 € (Smic).

Formation : CAP agricole palefrenier-soigneur ; CAP agricole maréchal-ferrant ; bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique.

■ **Animateur·trice assistant·e d'équitation**

L'animateur assistant d'équitation permet d'initier aux activités équestres sous l'autorité pédagogique d'un titulaire de diplôme de niveau bac ou plus dans les activités équestres (BEES ou BPJEPS, Dejeeps ou Desjeeps). Il peut donner des cours collectifs ou particuliers, à l'exclusion des pratiques compétitives de niveau amateur et plus.

L'animateur peut également s'occuper de l'organisation d'événements ou de la mise en place de programmes pédagogiques.

Animateur polyvalent, il peut exercer en centre équestre ou en poney club. Trois dominantes sont proposées : poney, cheval ou équitation d'extérieur.

Autre appellation : enseignant·e animateur·trice.

Salaire brut mensuel débutant : 1 539 € (Smic).

Formation : titre à finalité professionnelle d'animateur assistant d'équitation de niveau CAP délivré par la FFE (Fédération française d'équitation) ; CQP animateur soigneur assistant activités équestres, CQP enseignant animateur d'équitation (EAE).

■ **Accompagnateur·trice de tourisme équestre**

L'accompagnateur de tourisme équestre (ATE) conduit des promenades et des randonnées équestres en autonomie sur des itinéraires identifiés qui assurent la sécurité et l'agrément des cavaliers.

Il accueille, renseigne, présente les activités au public et prépare, encadre et accompagne des activités d'équitation d'extérieur. Il entretient, assure la maintenance et les soins aux équidés. Il valorise également une cavalerie de tourisme équestre et participe à la gestion de l'établissement.

Autre appellation : guide équestre.

Salaire brut mensuel débutant : 1 539 € (Smic).

Formation : titre à finalité professionnelle d'accompagnateur de tourisme équestre (ATE) de niveau bac délivré par la FFE ; CQP organisateur de randonnées équestres délivré par la CPNE-EE.

■ **Moniteur·trice d'équitation**

Le moniteur d'équitation est un éducateur sportif diplômé des activités équestres. Il assure l'enseignement de base du sport équestre et de tout ce qui est indispensable à sa pratique : préparation de la monture, pose de la selle, des harnais, utilisation des éperons, des rênes, du mors, de l'étrille après la monte. Il adapte son enseignement en fonction des cavaliers qu'il prend en charge, débutants ou confirmés.

En fonction de l'importance du personnel du centre équestre, il peut aussi être chargé de l'entretien, de la gestion, de l'accueil du public, voire de la communication.

Le moniteur d'équitation travaille presque toujours en plein air, sauf dans les manèges couverts. Ses horaires sont variables, notamment en fonction de la saison, et peuvent être extensibles.

Témoignage

Marie-Aline, monitrice d'équitation

J'enseigne surtout des cours de poney avec des jeunes enfants. Pour ce type d'activité, il faut être très pédagogue, proposer des activités ludiques variées et aussi faire des retours réguliers aux parents. On doit aimer les chevaux et les enfants ! C'est aussi une très grande responsabilité au niveau de la sécurité des enfants. J'adore mon métier, mais je regrette de ne pas être à cheval plus souvent.

Évolution possible : le moniteur peut évoluer vers la fonction de directeur d'établissement équestre ou d'entraîneur sportif ainsi que vers des fonctions de responsable et formateur dans un organisme de formation professionnelle.

Salaire brut mensuel débutant : 1 600 € environ.

Formation : BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités équestres avec 3 options (initiation poney, cheval; approfondissement technique; équitation d'extérieur). L'entrée en formation est conditionnée à la réussite d'un test d'entrée appelé « validation des exigences techniques préalables ».

■ Enseignant·e responsable pédagogique

L'enseignant responsable pédagogique est capable d'assurer l'entraînement des cavaliers de haut niveau, de développer un centre équestre et de former les enseignants.

Il organise, contrôle et planifie la gestion des équipements, gère les équipements, améliore et développe les prestations en fonction des besoins recensés de la clientèle. Il doit être capable de résoudre des difficultés liées aux relations humaines, que ce soit au sein de l'entreprise ou vis-à-vis de la clientèle.

Salaire brut mensuel débutant : entre 1 900 et 2 100 €.

Formation : BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités équestres avec 3 options (initiation poney, cheval; approfondissement technique;

équitation d'extérieur). L'entrée en formation est conditionnée à la réussite d'un test d'entrée appelé « validation des exigences techniques préalables ».

■ Directeur·trice d'établissement équestre

Le directeur dirige un centre équestre et en assure la gestion quotidienne. Il est fréquent qu'il y assure des fonctions d'enseignement ou de valorisation de la cavalerie.

Pour accéder à ce métier, souvent exercé par des cavaliers ou par des exploitants agricoles, la loi n'oblige pas à être titulaire d'un brevet ou d'un diplôme : c'est une profession non réglementée, sauf si le centre propose de l'enseignement, de l'animation ou de l'accompagnement de randonnées. Dans ce cas, le directeur doit obligatoirement embaucher un moniteur.

Salaire brut mensuel débutant : 3 100 € environ.

Formation : diplôme d'enseignement (BPJEPS, Dejeeps, Desjeeps); licence pro gestion et management des entreprises équestres.

ENSEIGNER L'ÉQUITATION

Au regard de la loi, seul·e·s les éducateur·trice·s sportif·ve·s titulaires du BPJEPS (ou d'un ancien BEES) ont le droit d'enseigner les activités équestres contre rémunération. Ils·elles peuvent être alors salarié·e·s d'un établissement hippique ou d'une collectivité locale, ou être à leur compte.

Élevage

L'éleveur·se équin·e est avant tout un·e exploitant·e agricole. Son objectif premier est de vendre pour l'entraînement ou la boucherie. Pour cela, il·elle contrôle la reproduction des juments et la croissance des poulains. Le secteur se spécialise de plus en plus.

■ Assistant·e d'élevage équin

Au sein d'un élevage, l'assistant d'élevage équin est en contact direct avec les chevaux. Il soigne et entretient les juments, les poulains et les étalons. Il assure principalement les soins nécessaires à la conduite de l'élevage équin en vue de garantir l'état physique, de santé et de bien-être des animaux. Ses responsabilités peuvent varier en fonction de la taille de l'élevage.

Évolution possible : responsable d'élevage équin.

Autre appellation : agent·e d'élevage.

Salaire brut mensuel débutant : 1 539 € (Smic).

Formation : CAP agricole palefrenier-soigneur; bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique.

■ Responsable d'élevage équin

À la tête d'un élevage, sans en être le propriétaire, il assure la gestion quotidienne des activités des chevaux et leur entretien. Il fait naître et élève les poulains jusqu'à leur mise en marché. Comme tous les agriculteurs, les éleveurs doivent posséder des qualités de chef d'exploitation agricole et de gestionnaire. Bien qu'il n'y ait pas de qualification professionnelle exigée pour s'installer dans l'élevage, seuls les titulaires d'un diplôme au moins égal au bac peuvent bénéficier d'aides à l'installation.

Salaire brut mensuel débutant : 1 600 €.

Formation : bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique; BTSA productions animales, BTSA analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole.

■ Inséminateur·trice équin

Maîtrisant les techniques modernes de reproduction, l'inséminateur assure l'insémination des juments. Il s'agit d'un métier saisonnier qui ne peut être exercé que pendant la saison de monte, soit 6 mois par an environ (de février à juillet). C'est donc le plus souvent une activité annexe pour un éleveur ou pour un employé travaillant dans un élevage privé ou dans un haras national. L'inséminateur peut intervenir dans un centre d'insémination ou directement chez les éleveurs.

Rémunération moyenne : 100 à 150 € l'insémination.

Formation : certificat d'aptitude aux fonctions de technicien d'insémination (Cafti). Aucune formation préalable n'est exigée pour se présenter aux épreuves du Cafti.

> Voir liste 7 du carnet d'adresses.

Courses

Les courses ne se résument pas à la seule profession de jockey! Il faut compter également avec les lads et les entraîneur·se·s.

■ Lad

Les lads forment et entraînent quotidiennement les chevaux sous la responsabilité d'un entraîneur. Au final, seulement 5 % d'entre eux deviendront jockeys.

Le **lad-jockey** travaille dans des écuries de galop : plat, haies, steeple-chases (courses d'obstacles) et cross-country.

Le **lad-driver**, lui, exerce dans des écuries de trot monté (à dos de cheval) ou attelé à un sulky (voiture légère à 2 roues).

Autre appellation : cavalier·ère d'entraînement.

Salaire brut mensuel débutant : de 1 539 (Smic) à 1 600 € selon les centres d'entraînement

Formation : CAP agricole lad-cavalier d'entraînement.

■ Jockey

Sur les champs de course, le jockey tente de conduire à la victoire les chevaux qui lui sont confiés par leurs propriétaires. Il monte (galopeurs ou trotteurs montés) ou conduit le sulky (trotteurs attelés) par tous les temps, tous les jours de la semaine y compris les week-ends. Il peut être salarié rattaché à une écu-

rie ou travailler pour son propre compte. C'est un métier à risque et un métier de compétition qui fait appel à des qualités rares : hygiène de vie régulière et stricte, endurance et entraînement intensif. Avec une menace constante : la prise de poids.

Autre appellation : driver.

Salaire brut mensuel débutant : sur la base de 1 539 € (Smic) pour les travaux du matin + 5 à 10 % du prix remporté par la monture. Au total, de 2 000 à 6 000 € moyennant plusieurs victoires par mois.

Formation : CAP agricole lad-cavalier d'entraînement; bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique; licence de jockey/driver délivrée par les sociétés mères des courses (soit France Galop, soit Cheval français).

■ Garçon de voyage

Il est chargé d'accompagner le cheval aux courses, de s'assurer que le transport se passe bien, de veiller aux soins nécessaires, et de s'occuper des démarches administratives sur l'hippodrome.

Pour devenir garçon de voyage, il faut avoir été cavalier d'entraînement pendant plusieurs années.

Les métiers du cheval

Salaire brut mensuel débutant : de 1 600 à 2 000 €.

Formation : certificat d'aptitude professionnelle au transport des animaux vivants (Captav).

■ Groom

Le groom travaille dans une écurie de compétition. Il gère la préparation des chevaux, les soins, parfois aussi l'échauffement, le transport, etc. Il se déplace pour accompagner les chevaux en compétition ; cela implique une grande disponibilité et des horaires variables.

Salaire brut mensuel débutant : 1 539 € (Smic).

Formation : CAP agricole palefrenier-soigneur ; bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique.

■ Responsable d'écurie de sport

Responsable de l'équipe des palefreniers et des cavaliers d'entraînement, organise le travail quotidien d'une grande écurie de courses. Ses horaires de travail sont soumis à une forte amplitude (travail tôt le matin et parfois le week-end). Une grande expérience en tant que cavalier d'entraînement, garçon de voyage ou cavalier-soigneur est nécessaire.

Autre appellation : premier garçon.

Salaire brut mensuel débutant : 2 000 €.

Formation : CAP agricole lad-cavalier d'entraînement ; bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique.

■ Entraîneur·se

L'entraîneur est responsable de la progression des chevaux de l'écurie. À ce titre, il organise le travail quotidien des cavaliers d'entraînement et la sortie des chevaux en course. C'est à l'entraîneur, chef d'une entreprise à caractère agricole, que les propriétaires confient leurs chevaux de course pour l'hébergement, les soins et l'entraînement. Technicien, l'entraîneur apprécie et juge la forme d'un cheval et son potentiel afin de gérer sa carrière. Gestionnaire, il assure le suivi financier de l'entreprise.

Salaire brut mensuel débutant : de 2 000 à 2 500 € environ + intéressement sur les courses remportées (très variable selon la taille de l'entreprise).

Formation : CAP agricole lad-cavalier d'entraînement ou bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique + licence d'entraîneur délivrée soit par France Galop, soit par Cheval français.

Les spécialistes du soin

Vétérinaire, ostéopathe, dentiste... différent·e·s spécialistes interviennent dans le soin des chevaux.

■ Vétérinaire

Le vétérinaire équin effectue le suivi sanitaire des chevaux, réalise les traitements préventifs et les soigne en cas de pathologie ou accident. Il peut exercer sous statut libéral ou être salarié dans une ou plusieurs structures (clinique, haras, centre d'entraînement, centre de reproduction...). Seul un petit nombre exerce uniquement sur les chevaux, la plupart suivent aussi d'autres animaux (chiens, chats, bovins...). À la campagne, la pratique exige beaucoup de déplacements et de disponibilité.

Salaire brut mensuel débutant : entre 2 000 et 2 500 € environ.

Formation : diplôme d'État de docteur vétérinaire (DEV).

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Vétérinaire et auxiliaire vétérinaire* n° 2.133.

■ Ostéopathe équin·e

L'ostéopathe équin intervient en complément du vétérinaire lorsqu'apparaissent chez le cheval des troubles de locomotion ou à la suite d'une chute de l'animal. Il le soulage par des manipulations. Un cheval rééduqué après une chute ou une mauvaise course redémarre mieux ensuite. Quand on connaît le prix d'un cheval, on comprend pourquoi de plus en plus de propriétaires font appel aux services d'un ostéopathe pour chevaux.

Salaire brut mensuel débutant : salaire variable selon la clientèle (la profession s'exerce le plus souvent en libéral).

Formation : les ostéopathes équins sont des ostéopathes ou des kinés classiques spécialisés dans la kinésithérapie animale. Une formation est proposée à l'Iforec (Institut de formation en ostéopathie et réadaptation équine et canine).

www.osteoequine.net

> Voir liste 7 du carnet d'adresses.

■ Dentiste équin·e

La profession de dentiste équin est reconnue depuis 3 ans en France. Il n'existe pas de diplôme national mais certaines formations préparent à cette activité. À l'issue de la formation, un certificat professionnel de technicien dentaire équin est délivré. Pour exercer en toute légalité, l'étudiant qui a réussi sa formation doit demander le titre de technicien dentaire équin auprès de la Fédération française des techniciens dentaires équins (FFTDE) et signer le conventionnement cadre.

www.fftde.fr

Des formations sont possibles aux États-Unis, en Belgique, en Allemagne et en Angleterre.

■ Éthologue équin·e

L'éthologue équin est un spécialiste du comportement du cheval qui utilise ses connaissances pour améliorer les relations entre l'homme et l'animal. Après examen de l'animal, il met en place des programmes à destination des professionnels (débouillage, mise en confiance). Dans le cadre d'une activité libérale, l'éthologue équin se déplace le plus souvent au sein de centres de formation, d'élevages ou de clubs équestres. Il peut aussi travailler comme salarié.

Autre appellation : éthologiste.

Très peu de spécialistes vivent de cette activité.

Salaire brut mensuel débutant : de 2 000 à 3 000 €.

Formation : master d'éthologie ou diplôme d'université éthologie du cheval de l'université de Rennes 1.

<https://formations.univ-rennes1.fr>

■ Équithérapie

Divers métiers utilisent le cheval comme médiateur pour dispenser des soins aux personnes en situation de handicap ou présentant certaines fragilités.

Équithérapeute : Société française d'équithérapie et Institut de formation en équithérapie.

<http://sfequithérapie.free.fr>

www.ifequithérapie.fr

Équicien : Fédération nationale handicheval.

www.handicheval.asso.fr

Thérapeute avec le cheval (Tac) : Fédération nationale de thérapies avec le cheval.

www.fentac.org

> Voir liste 7 du carnet d'adresses.

Métiers traditionnels

Débardeur-se, maréchal-e-ferrant-e, cocher-ère... différentes formations, sanctionnées ou non par des diplômes, mènent à ces métiers. Vous pouvez les préparer via la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue.

■ Maréchal·e-ferrant·e

Spécialiste du pied du cheval et de la ferrure, le maréchal-ferrant entretient le sabot, prépare et pose les ferrures courantes, ainsi que celles adaptées au travail du cheval, à sa morphologie ou à une pathologie particulière.

Un maréchal-ferrant peut choisir d'élargir ses compétences en hippologie, en soins vétérinaires ou en anatomie du pied. On parle alors d'orthopédie équine : ce métier est rare, et très recherché.

Salaire brut mensuel débutant : 1 539 € (Smic) pour un salarié dans un haras ou un centre équestre.

Entre 80 et 100 € par intervention pour un indépendant itinérant.

Formation : CAPA maréchal-ferrant; brevet technique des métiers (BTM) maréchal-ferrant.

NÉGOCIANT·E EN CHEVAUX

Intermédiaire entre éleveurs et cavaliers, le·la négociant·e en chevaux entretient et valorise des animaux pour les revendre. Le·la négociant·e en chevaux n'a besoin d'aucune formation spécifique.

■ Sellier·ère-harnacheur·se

Ce professionnel fabrique, répare et vend selles, filets, croupières, colliers et harnachements pour chevaux attelés. Le cuir est sa matière première. Il le choisit, le transforme en des objets qui sont fabriqués sur mesure. Le sellier-harnacheur fabrique les harnais et autres courroies pour les chevaux, mais aussi pour l'armée et différentes industries.

Autre appellation : bourrelier·ère.

Salaire brut mensuel débutant : 1 539 € (Smic).

Formation : CAP sellier-harnacheur préparé en apprentissage ou en formation continue.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les métiers du cuir* n° 2.913.

■ Débardeur·se forestier·ère

Le débardeur forestier peut utiliser un tracteur et une remorque avec grue pour tracter des bois de grande longueur. Il peut aussi utiliser un cheval ; autrefois largement utilisée, cette technique a considérablement régressé. Mais aujourd'hui, certaines entreprises cherchent à favoriser un nouveau développement du débardage à cheval, car il fait moins de dégâts que les engins mécanisés et peut être économiquement intéressant sur certains types de chantiers.

Dans des lieux souvent difficiles d'accès pour un véhicule à moteur, le débardeur utilise la traction animale pour le transport et le stockage du bois

Salaire brut mensuel débutant : 1 539 € (Smic).

Formation : certificat de spécialisation utilisation et conduite d'attelages de chevaux (accessible en formation continue) option débardage; CAPA travaux forestiers; bac pro forêt.

Renseignements auprès des SRFD (services régionaux de formation et de développement).

www.educagri.fr

■ Cocher·ère / Débardeur·se à cheval

Ces professionnels emploient des chevaux attelés soit pour transporter du public ou des marchandises (cocher), soit pour effectuer des travaux agricoles ou forestiers (débardeur à cheval).

Formation : certificat de spécialisation utilisation et conduite d'attelages de chevaux (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) avec ou sans option débardage; certificat de spécialisation créateur d'activité « cheval » en milieu rural; BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités équestres.

Surveillance

Certaines missions de sécurité et de prévention sont assurées à cheval, le plus souvent par des fonctionnaires.

■ Policier·ère en brigade équestre

Le policier à cheval est affecté à des missions de sécurité, de prévention et de maintien de l'ordre.

Pour intégrer ce service spécialisé, il faut au préalable passer un concours d'entrée dans la police nationale (gardien de la paix, officier ou commissaire de police), avoir deux ans d'ancienneté, avoir un niveau équestre équivalent au galop 5, et satisfaire à des tests de sélection.

Une fois qu'il a réussi le concours, le policier bénéficie d'une formation complémentaire en équitation le conduisant au niveau du galop 7.

Salaire brut mensuel débutant : 1 600 €.

Formation : concours de gardien de la paix. Conditions d'accès au concours : être de nationalité française, avoir le bac (ou équivalent), avoir un casier judiciaire vierge, être âgé de 17 ans au moins et

35 ans au plus, avoir les conditions d'aptitude physique requises.

www.lapolicenationale recrute.fr

■ Cavalier·ère de la Garde républicaine

Au nombre de 480, les cavaliers de la Garde républicaine assurent la sécurité de la présidence de la République et des grands palais nationaux ainsi que des missions de protocole. Ils remplissent également des missions de surveillance lors des grands événements. Leurs casernes permanentes se trouvent à Paris et en région parisienne mais ils peuvent être amenés à effectuer des missions ponctuelles ailleurs.

Solde en sortie d'école : 1 700 € net.

Formation : concours de sous-officier (niveau bac) ou de gendarme adjoint volontaire (niveau CAP) + conditions spécifiques (avoir une taille minimale de 1,70m; être déclaré apte physiquement à la pratique de l'équitation par un médecin militaire; avoir réussi les épreuves de sélection techniques de niveau galop 5). Il faut avoir moins de 30 ans à la signature du contrat. Le nombre de places étant limité, les candidats doivent attendre qu'une place se libère pour postuler.

www.lagendarmerierecrute.fr

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les métiers de la gendarmerie n° 2.542.*

LES GALOPS

Les galops permettent d'attester des compétences des cavaliers. Les niveaux, de 1 à 7, correspondent à différents paliers de connaissances théoriques et pratiques. Pour les obtenir, il faut suivre des cours ou des stages, apprendre les bases du soin des chevaux, l'anatomie, etc. Il existe différents galops selon les spécialités (nature, saut d'obstacles, endurance, etc.). Les tests sont passés en club.

www.ffe.com

■ Écogarde

Sur sa monture, l'écogarde assure la surveillance et la prévention de sites naturels. Il observe les milieux, identifie les nuisances et alerte sur la dégradation des paysages. Il assure en parallèle différents travaux d'entretien et d'aménagement. Dans un parc naturel, il peut accueillir et informer le public. Les brigades équestres de l'Office national des forêts surveillent les massifs forestiers, particulièrement en période estivale.

La plupart des postes relèvent de la fonction publique territoriale (concours de garde gestionnaire des espaces naturels - catégorie B).

Autres appellations : garde d'espace naturel, garde du littoral, garde vert, garde gestionnaire des espaces naturels.

Salaire brut mensuel débutant : 1 550 € environ.

Formation : bac pro gestion des milieux naturels et de la faune; BTSa gestion et protection de la nature (GPN). Le niveau galop 5 est requis.

Études et diplômes

L'enjeu des formations

Pour travailler dans le monde du cheval, deux stratégies sont possibles : commencer tôt un apprentissage ou poursuivre un cursus plus long, de formation scientifique de préférence. Que ce soit pour l'enseignement, le tourisme, l'élevage ou autre, les formations sont nombreuses et bien adaptées.

■ Enseignement

Pour enseigner l'équitation, il faut impérativement être titulaire d'un BPJEPS (brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport, niveau bac).

BPJEPS activités équestres

Le BPJEPS se prépare en alternance et en formation initiale ou continue. Il peut aussi être préparé en contrat d'apprentissage ou s'obtenir par la VAE (validation des acquis de l'expérience).

Le BPJEPS option activités équestres a été rénové pour devenir le BPJEPS spécialité éducateur sportif, mention activités équestres. 3 options sont proposées :

- initiation poney, cheval;
- approfondissement technique;
- équitation d'extérieur.

Le BPJEPS s'articule désormais autour de 4 UC (unités capitalisables) :

- 2 UC transversales quelle que soit la spécialité :
UC 1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
UC 2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure;
- 2 UC spécifiques à l'option choisie :
UC 3 : conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres.

UC 4 : mobiliser les techniques de la mention « activités équestres » pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option initiation poney-cheval / approfondissement technique / équitation d'extérieur (selon celle choisie).

Aucun diplôme scolaire n'est exigé pour l'accès à la formation. En revanche, il faut être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme (PSE ou AFGSU de niveau 1 ou 2, ou SST) en cours de validité, présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités équestres datant de moins d'un an et réussir les tests de sélection.

> Voir liste 8 du carnet d'adresses.

Dejeps

Le diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport (Dejeps) **spécialité perfectionnement sportif mention sports équestres** est un diplôme de niveau bac + 2.

Le titulaire du Dejeps conçoit, coordonne et met en oeuvre un projet de perfectionnement dans la discipline de la mention : progression technique et entraînement, formation, travail et suivi du cheval, organisation de compétition. Ce diplôme comprend 4 unités capitalisables (UC). Il est préparé en alternance soit par la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue.

Le Dejeps n'est pas soumis à des conditions de diplôme mais nécessite de satisfaire à des tests de sélection techniques et pédagogiques propres à chaque mention.

Desjeps

Le diplôme d'État supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport (Desjeps) **spécialité performance sportive mention sports équestres** est un diplôme de niveau bac + 3.

Le titulaire du Desjeps mention sports équestres conçoit, pilote et met en oeuvre des actions de formation de formateurs et prépare, dirige et met en oeuvre un projet de performance dans les 3 disciplines olympiques. Ce diplôme comprend 4 unités capitalisables (UC). Il est préparé en alternance soit par la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue.

L'entrée en Desjeps n'est pas soumise à des conditions de diplôme mais nécessite de réussir les tests de sélection techniques et pédagogiques propres à chaque mention.

BP responsable d'entreprise hippique

C'est un diplôme de niveau bac. Les études durent 2 ans. Emplois visés : responsable d'entreprise (entraîneur d'écurie de trot, galop, d'établissement équestre ou d'écurie de propriétaire), responsable du piquet de chevaux (premier garçon, groom), responsable des déplacements du piquet de chevaux (garçon de voyage, groom).

Ce brevet professionnel se prépare dans 7 établissements.

> Voir liste 3 du carnet d'adresses.

BAC STAV

Préparé après la seconde en lycée agricole, le bac techno Stav (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant) s'adresse aux élèves attirés par la biologie, l'écologie, l'agriculture, l'environnement et l'agroalimentaire. Certains lycées proposent une **option hippologie** qui est un bon passeport pour aborder des formations supérieures dans le domaine du cheval (BTSA, licence pro, BPJEPS, etc.).

■ Tourisme et animation

Différents diplômes sont nécessaires pour exercer professionnellement dans le secteur du tourisme équin. Les diplômes suivants permettent tous de participer à des missions d'encadrement, mais à différents niveaux de responsabilité.

CPJEPS

Le certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CPJEPS) remplace, depuis la rentrée 2019, le Bapaat (brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien).

Le CPJEPS est un diplôme d'État de niveau CAP commun aux secteurs socioculturel et sportif. Accessible sans condition de diplôme, dès 16 ans, le CPJEPS ne permet pas d'exercer en autonomie : son titulaire travaille obligatoirement sous la responsabilité d'un enseignant titulaire du BPJEPS (ou BEES).

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les métiers du sport n° 2.48*.

Qualifications fédérales

La Fédération française d'équitation (FFE) propose 2 titres à finalité professionnelle.

• **Animateur assistant d'équitation (AAE)**. Ce titre de niveau CAP propose 3 dominantes : poney, cheval ou équitation d'extérieur. Il permet d'initier aux activités équestres sous l'autorité pédagogique d'un titulaire de diplôme de niveau bac minimum dans les activités équestres (BPJEPS, Dejeps ou Desjeps).

Pour suivre cette formation, vous devez être majeur, être titulaire d'une licence fédérale de compétition à jour, être détenteur de l'attestation de suivi du stage de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) et être titulaire du galop 6 de cavalier pour la dominante cheval et/ou poney et du galop 6 de pleine nature pour la dominante équitation d'extérieur.

La formation comprend un tronc commun et l'acquisition de connaissances spécifiques à la dominante choisie. Elle ouvre des passerelles avec le BPJEPS.

- **Accompagnateur de tourisme équestre (ATE)**. Ce titre de niveau bac certifie la capacité à préparer et à conduire promenades et randonnées équestres en autonomie.

Pour entrer en formation, vous devez être majeur, être titulaire d'une licence fédérale de compétition, posséder le galop 6 de pleine nature ou de cavalier ou être titulaire du degré 2 de tourisme équestre ou de cavalier délivré par la FFE, totaliser 7 jours de randonnée minimum dont 4 journées consécutives minimum sans retour à la base de départ, être détenteur soit de l'attestation de suivi du stage de prévention et secours civiques de niveau 1/PSC1 (ou d'un titre équivalent) ou du certificat de sauveteur secouriste du travail (SST).

Brevet et certificat

Pour les cavaliers qui désirent s'investir dans l'encadrement et l'animation de plus jeunes et plus débutants qu'eux, il existe un brevet et des certificats (niveau CAP/BEP ou bac). Avec ces diplômes, l'activité professionnelle se fait sous la responsabilité d'un titulaire d'un BPJEPS ou d'un BEES.

- **Brevet d'animateur poney bénévole (APB)** : délivré par la FFE, il s'adresse à des candidats en possession d'une licence fédérale, âgés de 14 ans au moins et titulaire du galop 5. La formation se déroule dans des poneys clubs affiliés à la FFE.

Avec ce brevet, vous pouvez ensuite vous diriger vers le BPJEPS ou le titre AAE.

www.ffe.com

- **CQP ASA (animateur, soigneur, assistant activités équestres)** : ce certificat de qualification professionnelle (CQP), diplôme du ministère des Sports, de niveau CAP/BEP, est décliné en 2 mentions : **équitation** ou **tourisme équestre**. La mention équitation comporte 2 supports : équitation public poney ou équitation public cheval. Pour accéder à la formation, vous devez être titulaire de l'attestation de stage de prévention et de secours civiques de niveau 1/PSC1 et de la capacité équestre de niveau 1 (CEP 1).

Après l'obtention de ce diplôme, vous pouvez poursuivre vers les certificats de qualification professionnelle d'enseignant animateur d'équitation ou d'organisateur de randonnées équestres, ou bien encore vers le BPJEPS.

- **CQP EAE (enseignant animateur d'équitation)** : pour suivre cette formation de niveau bac, vous devez avoir 18 ans, être détenteur de l'attestation de suivi du stage de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) et de la capacité équestre de niveau 2 (CEP 2).

- **CQP ORE (organisateur de randonnées équestres)** : pour accéder à ce diplôme de niveau bac, il faut être âgé de 18 ans, posséder l'attestation de stage de prévention et de secours civiques de niveau 1/PSC1 et la capacité équestre de niveau 2 (CEP 2).

www.cpne-ee.org

SECTIONS SPORTIVES

Métier difficile, débouchés peu nombreux... La solution ? Poursuivre ses études tout en continuant d'assouvir sa passion pour l'équitation. Des sections sportives permettent aux sportifs de poursuivre leur scolarité tout en faisant 4h d'équitation par semaine.

Cf. dossier Actuel-Cidj *Les sections sportives n° 1.1411*.

Courses

Pour devenir jockey, driver ou entraîneur, des formations courtes sont organisées par les professionnels, sous la responsabilité du ministère chargé de l'agriculture.

Parallèlement, l'école des courses hippiques Afasec prépare au CAP agricole lad-cavalier d'entraînement et au bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique (CGEH). Attention, l'école ne recrute pas plus d'élèves que la profession ne peut en absorber. La sélection est donc sévère ! À noter, pour ceux qui souhaitent intégrer l'école dès le collège, il est possible de suivre une classe de 4^e et de 3^e de l'enseignement agricole.

www.ecole-des-courses-hippiques.fr

Capa lad-cavalier d'entraînement

Ce Capa (certificat d'aptitude professionnelle agricole) se prépare soit par la voie scolaire, en 2 ans après une classe de 3^e, soit par apprentissage. Il comprend une formation générale, une formation professionnelle (bases scientifiques des techniques professionnelles, techniques professionnelles liées aux courses de trot ou de galop...) et des stages professionnels.

Le titulaire de ce diplôme soigne et entraîne quotidiennement les chevaux.

> Voir liste 2 du carnet d'adresses.

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU CHEVAL ET DE L'ÉQUITATION

L'École nationale d'équitation (ENE) de Saumur et l'École nationale professionnelle des Haras (ENPH) ont uni leurs compétences pour créer l'École supérieure du cheval et de l'équitation (ESCE). Répartie sur les deux sites, cette école propose un panel de formations dans les domaines de l'élevage, de la reproduction, de l'équitation, de la sellerie, de la maréchalerie et de l'attelage. L'offre de formation vise des métiers très diversifiés (moniteur-trice d'équitation, chef-fe de centre équin, sellier-ère-harnacheur-se, éleveur-se équin-e...)

www.ifce.fr rubrique Formations

■ Élevage

Du CAP agricole au BTSA, les formations liées à l'élevage permettent aux jeunes exploitants ou aux élèves des filières professionnelles et scientifiques d'acquérir une qualification et un savoir-faire reconnus par les professionnels.

Capa palefrenier-soigneur

Ce Capa comprend une formation générale, une formation professionnelle (techniques animales, hippologie, alimentation...) et des stages professionnels chez les éleveurs ou en centre équestre. Il se prépare par la voie scolaire en 2 ans après une classe de 3^e, en apprentissage ou en formation continue.

> Voir liste 2 du carnet d'adresses.

Capa maréchal-ferrant

Le Capa maréchal-ferrant comprend une formation générale, une formation professionnelle (hippologie, techniques de forge, physiques...) et des stages professionnels. Il se prépare par la voie scolaire en 3 ans après une classe de 3^e, en apprentissage ou en formation continue.

> Voir liste 2 du carnet d'adresses.

Bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique

L'accès à ce bac pro s'effectue par la 2nde professionnelle productions. Il comprend une formation générale, une formation professionnelle (filier e équine, gestion de l'entreprise, zootechnie hippologie, travail du cheval...) et des stages professionnels.

Ce diplôme forme des responsables d'exploitation agricole ou des salariés agricoles capables de mettre en œuvre les différentes activités de production, de transformation, de commercialisation de produits et de services dans l'exploitation agricole.

> Voir liste 4 du carnet d'adresses.

Le bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique peut se préparer par correspondance au Cneac. Attention, même par correspondance, vous devrez vous déplacer sur le lieu de formation pour participer aux sessions de regroupement.

www.cneac.fr

BTSA productions animales

Le BTSA productions animales se prépare par la voie scolaire ou en apprentissage en 2 ans après un bac techno Stav, un bac à dominante scientifique, ou éventuellement après les bacs pro conduite et gestion de l'entreprise hippique ou conduite et gestion de l'entreprise agricole. Un niveau de pratique minimum peut être demandé.

Il comprend une formation générale, une formation professionnelle (biologie, agronomie, zootechnie...) et des stages professionnels.

> Voir liste 5 du carnet d'adresses.

BTSA analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole

Le BTSA se prépare par la voie scolaire ou en apprentissage en 2 ans après un bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique, un bac pro conduite et gestion de l'entreprise agricole ou un bac techno Stav.

Il comprend des cours généraux, professionnels (politiques agricoles, droit de l'exploitation, sciences agronomiques...) et des stages.

> Voir liste 5 du carnet d'adresses.

■ Commerce et management

Seules quelques licences professionnelles forment à la gestion d'établissements et d'entreprises équestres.

> Voir liste 6 du carnet d'adresses.

Bon à savoir : les titulaires de la licence **Staps** (sciences et techniques des activités physiques et sportives), peuvent postuler pour des postes de cadre intermédiaire dans le secteur du sport : management des équipements sportifs, centres équestres...

F formation continue

Un droit accessible à tous

Améliorer ses compétences, changer de métier, obtenir un diplôme : la formation professionnelle continue vous permet de mener à bien tous ces projets.

■ Connaître vos droits

La formation professionnelle continue s'adresse aux jeunes sortis du système scolaire et aux adultes : salariés, demandeurs d'emploi, intérimaires, créateurs d'entreprise, professions libérales ou fonctionnaires.

Selon votre situation, différents dispositifs existent : compte personnel de formation, projet personnalisé d'accès à l'emploi, contrat de professionnalisation, parcours emploi compétences, plan de formation de l'entreprise...

Les formations peuvent être suivies en cours du soir, en stage intensif, en cours d'emploi ou hors temps de travail. Le financement, la rémunération et les frais de formation sont spécifiques à chaque public.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *La formation continue : mode d'emploi n° 4.0.*

■ Organismes et formations

De nombreux organismes publics et privés proposent des formations diplômantes (acquisition d'un diplôme) ou qualifiantes (mise à niveau, acquisition de connaissances) dans le cadre de la formation continue.

La plupart des formations initiales étant accessibles en formation continue, n'hésitez pas à vous adresser aux services de formation continue des organismes dispensant une formation initiale.

Pour les stages de perfectionnement de courte durée (non qualifiants), adressez-vous directement aux organismes professionnels du secteur.

SRFD

Les SRFD (services régionaux de la formation et du développement) sont l'autorité du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ils sont les interlocuteurs en région du ministère pour les questions de formation continue.

www.educagri.fr rubrique SRFD

Afasec

L'Afasec développe des programmes de formation pour les adultes travaillant dans le monde des écuries de courses.

www.ecole-des-courses-hippiques.fr

> Voir liste 7 du carnet d'adresses.

AIDES FINANCIÈRES

L'ASP (Agence de services et de paiement) peut financer les adultes en formation continue. Les personnes travaillant depuis plus d'un an en centre équestre peuvent bénéficier d'un supplément financier et recevoir un salaire lorsqu'elles préparent un BPA travaux de la production animale spécialité polyculture-élevage, module élevage équin.

La préparation est assurée par les centres de formation professionnelle et de promotion agricoles et par des centres privés.

www.asp-public.fr